

Casque protecteur de type industriel — Performance, sélection, soins et utilisation

Publié par l'Association canadienne de normalisation, menant des activités sous le nom de « Groupe CSA »

En janvier 2015, le Groupe CSA a approuvé CSA Z94.1-15, Casque protecteur de type industriel — Performance, sélection, soins et utilisation. Cette norme a été préparée par le Comité technique pour les Casques protecteurs de type industriel, relevant de la juridiction du Comité d'orientations stratégiques sur l'hygiène et la sécurité du travail, et a été formellement approuvée par le Comité technique.

Qu'est-ce que CSA Z94.1-15?

CSA Z94.1-15 (la « Norme ») s'applique aux casques protecteurs (c.-à-d. une casquette ou un chapeau) pour les travailleurs industriels, de la construction, miniers, des services publics et forestiers. Elle définit les zones de la tête qui doivent être protégées et inclut les prescriptions de performance de base pour la rigidité diélectrique, l'atténuation des impacts, la résistance à la pénétration, la rétention passive (stabilité), l'inflammabilité de la coquille et la résistance linéaire à l'inflammation.

La Norme inclut les prescriptions pour et fournit des orientations sur la sélection, les soins et l'utilisation d'un casque protecteur. De plus, des essais précisés dans la Norme définissent les prescriptions minimales de performance pour le casque protecteur.

Pourquoi une nouvelle Norme a-t-elle été créée?

La Norme fera l'objet d'une révision tous les cinq ans à partir de la date de publication. Par conséquent, elle remplace toutes les éditions précédentes publiées en 2005, 1992, 1977 et 1966 sous le titre « Casque protecteur de type industriel ».

Quelles mises à jour ont été apportées à la norme CSA Z94.1-15?

Les mises à jour importantes apportées à la Norme sont énumérées ici :

- **Zone de protection établie (clauses 6.3.1, 7.4.6.2, 10.2.5, 10.3.6 et Figure 2)**

Une zone de protection minimale autour de la tête a été établie pour les essais de pénétration et d'impacts¹. De plus, à l'intérieur de cette zone protégée, il ne peut pas y avoir de pénétration de la fausse tête par la lame d'essai de 2,5 mm de diamètre à travers les trous du casque, qu'ils s'agissent de trous d'aération ou de trous de tout autre genre.

- **Taille « O » de la fausse tête éliminée (clause 7.4.7)**

La taille de fausse tête la plus grande (taille « O ») n'est désormais plus spécifiée à des fins d'essai.

- **Prescriptions en matière de vieillissement éliminées (anciennement CSA Z94.1-05, Section 7.6.7)**

Les exigences en matière de résistance aux rayons ultraviolets (UV) et la procédure de préconditionnement ont été supprimées dans l'attente d'une recherche future pour valider la procédure contre les conditions d'utilisation réelles (c.-à-d. l'exposition à la lumière du soleil).

- **Terminologie clarifiée (tableau C.1)**

L'annexe C, tableau C.1 a été ajoutée pour clarifier la terminologie liée à la sélection, aux soins et à l'utilisation d'un casque protecteur. Dans l'annexe C, tableau C.1, une explication de la différence entre la certification du produit accrédité (c.-à-d. « Marque de certification ») et une auto-déclaration de la conformité du fabricant (c.-à-d. « répond ou est conforme aux normes CSA ») a été donnée.

La nouvelle Norme et conformité du produit

CSA Z94.1-15 n'impose pas aux utilisateurs de cesser d'utiliser les produits étiquetés comme étant conformes à la norme CSA Z94.1-05. Toutefois, si votre occupation exige le respect des nouvelles prescriptions au sein de la Norme, les produits plus anciens ne seront pas marqués et peuvent ne pas être conformes.

Conclusion

La sécurité des travailleurs est toujours la plus haute priorité sur le chantier et une protection de la tête est un élément essentiel pour fournir aux travailleurs une protection contre la chute de débris, les objets suspendus bas et les risques électriques. Un casque de sécurité conforme à la Norme, correctement marqué devrait être porté dans toutes les situations où il existe des dangers exigeant une protection de la tête.

Une copie de CSA Z94.1-15 peut être achetée auprès de la boutique en ligne du Groupe CSA à shop.csa.ca ou en appelant le numéro sans frais 1 800 463-6272 ou 416 747-4044.

¹ Une ligne d'essai désigne une zone de protection minimum et se situe à 36,4 mm au-dessus du plan de référence standard devant la tête et 10 mm à l'arrière.